Le Comité permanent de l'agriculture a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 96(2) du Règlement, le Comité a procédé à une étude approfondie des mécanismes permettant d'adapter les rajustements d'ordre structurel découlant de l'endettement excessif dans le secteur agricole. Le Comité a étudié les méthodes utilisées ainsi que de nouvelles stratégies telles que le financement par actions, le processus d'examen de la dette agricole et les solutions de la Société du crédit agricole en matière de gestion des biens.